

ASSOCIATION INALTA

Siège Social :
52, rue de Beaugé
72000 LE MANS

SIRET : 523 787 604 00017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

C.R.L.C.

15 - 17, rue Gougeard - 72000 LE MANS - Tél. 02.43.76.14.14 - Fax 02.43.54.28.83 - E-mail : crlc@orange.fr
Société par actions simplifiées au capital de 37 053 € - SIRET 393 258 819 00019 - APE 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INALTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.8.5- Faits significatifs survenus depuis la date de clôture de l'exercice en page 29 de l'annexe concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.3 « Résultats des établissements et service habilités » en page 15 de l'annexe expose l'affectation des résultats de l'activité « gestion contrôlée » et le passage des résultats comptables aux résultats administratifs par établissement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sectorielles figurant dans le tableau de passage et la correcte affectation des résultats des établissements sous gestion contrôlée.

- La note 2.7.1 « Ventilation des financements » de la note 2.7 « Informations relatives au compte de résultat » en page 27 de l'annexe ventile les financements reçus de l'exercice par financeur dans le cadre de votre secteur d'action sociale et médico-sociale.

Nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation de la correcte affectation de ces financements, qui sont notamment les subventions, les dotations et les produits de tarification en fonction de leur objet.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 15 juin 2020

S.A.S. C.R.L.C.
Le Commissaire aux comptes
David BLANCHARD



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés ; l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

1. COMPTES ANNUELS 2019

1.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Brut 2019	Amortissement 2019	Net 2019	Net 2018
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	53 705.75	44 482.50	9 223.25	14 869.40
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	199 949.50	193 884.66	6 064.84	2 099.35
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	714 176.01	83 400.31	630 775.70	789 977.45
Constructions	13 707 821.54	5 534 422.56	8 173 398.98	8 559 423.43
Installations techniques, matériel et outillage industriel	738 725.56	628 901.94	109 823.62	99 935.85
Autres	4 923 523.75	4 105 588.41	817 935.34	811 289.45
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	101 814.41		101 814.41	220 830.33
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	1 000.00		1 000.00	
Créances rattachées à des participations	15.24		15.24	15.24
Autres titres immobilisés	481 707.25		481 707.25	126 309.85
Prêts	309 784.63		309 784.63	269 927.06
Autres	118 482.46		118 482.46	152 340.21
TOTAL I	21 350 706.10	10 590 680.38	10 760 025.72	11 047 017.62
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	6 395.64		6 395.64	1 491.43
Créances				
créances clients et comptes rattachés	3 924 619.65	720 497.80	3 204 121.85	2 953 959.44
Autres	186 337.55		186 337.55	1 513 099.71
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 064 640.98		1 064 640.98	1 314 640.98
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 094 679.06		7 094 679.06	5 495 923.13
Charges constatées d'avance	55 432.22		55 432.22	63 554.73
TOTAL II	12 332 105.10	720 497.80	11 611 607.30	11 342 669.42
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	33 682 811.20	11 311 178.18	22 371 633.02	22 389 687.04

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 898 854.26	1 898 854.26
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)	4 273 937.70	1 517 385.60
Réserves	4 294 352.68	2 714 720.89
Report à nouveau	-2 958 610.89	-2 892 864.18
Résultat en attente d'affectation	739 552.33	682 021.46
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	742 641.62	94 362.96
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	367 679.23	367 679.23
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	18 842.03	1 498 130.62
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)	119 987.15	2 876 539.25
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	528 474.91	619 410.85
Provisions réglementées	1 691 584.73	1 814 980.16
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	11 717 295.75	11 191 221.10
Provisions		
Provisions pour risques	283 093.43	218 821.43
Provisions pour charges	437 636.28	479 028.56
TOTAL II	720 729.71	697 849.99
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	458 628.27	355 414.47
Sur autres ressources		
TOTAL III	458 628.27	355 414.47
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 046 456.41	4 384 237.36
Emprunts et dettes financières divers	5 000.00	5 000.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36 509.20	34 043.30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485 433.95	939 996.99
Dettes fiscales et sociales	3 835 112.35	3 698 274.93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 265.72	1 078 999.74
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 201.66	4 649.16
TOTAL IV	9 474 979.29	10 145 201.48
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 371 633.02	22 389 687.04
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0.00	0.00
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	5 301 944.90	5 103 755.51
Impôts, taxes et versements assimilés	1 575 841.19	1 160 479.32
Salaires et traitements	12 955 765.62	12 780 623.76
Charges sociales	5 086 911.70	5 646 870.63
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	752 971.67	780 689.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	720 497.80	337 251.78
Dotations aux provisions	70 990.00	25 153.00
Autres Charges	485 898.42	164 110.27
TOTAL I	26 950 821.30	25 998 933.51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	1 930 656.00	1 934 629.00
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	63 037.70	62 582.97
Différences négatives de change		7.20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8.78	
TOTAL III	63 046.48	62 590.17
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	69 205.25	31 392.53
Sur opérations en capital	1 175 886.54	88 599.58
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	179 410.57	264 064.96
TOTAL IV	1 424 502.36	384 057.07
Impôts sur les sociétés (V)	10 005.00	7 189.00
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	327 395.54	248 275.10
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	30 706 426.68	28 635 673.85
Solde créditeur = excédent	742 641.62	94 362.96
TOTAL GENERAL	31 449 068.30	28 730 036.81
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0.00	0.00
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	1 354 092.64	1 772 512.74
Dotations et Produits de tarification	24 997 264.30	23 121 801.11
Production stockée (b)	127 830.71	-68 260.08
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	676 564.03	701 490.93
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	764 039.84	586 663.44
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	34 358.78	45 473.55
TOTAL I	27 954 150.30	26 159 681.69
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	1 930 656.00	1 934 629.00
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61 537.27	26 582.57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		160 337.25
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 213.47	769.02
TOTAL III	62 750.74	187 688.84
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	157 931.51	69 423.45
Sur opérations en capital	887 479.94	74 371.45
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	302 684.07	50 421.50
TOTAL IV	1 348 095.52	194 216.40
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	153 415.74	253 820.88
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	31 449 068.30	28 730 036.81
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	31 449 068.30	28 730 036.81
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0.00	0.00

2. ANNEXE

2.1 PERIMETRE COMPTABLE

Les présents comptes regroupent l'ensemble des comptes annuels individuels des établissements et services déclinés dans le tableau ci-après.

Périmètre de l'association INALTA	Comptes annuels 2019	Comptes annuels 2018
Actions socio-éducatives avec hébergement		
- Maisons d'enfants à caractère social "Le Pourquoi Pas"	X	X
dont Dispositif d'accueil d'urgence	X	
- Maisons d'enfants à caractère social Saint Pavin,	X	X
- Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents,	X	X
- C.E.R. Roger Hyvard	X	X
- Centre éducatif fermé La Jubaudière	X	X
- Service éducatif d'accueil diversifié « L'ESCABELLE »	X	X
- Dispositif « Oxygénation » et prises en charge spécifiques		X
Actions socio-éducatives dans les quartiers		
- Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe, budget Direction de la Solidarité Départementale,	X	X
- Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe, budget autres financeurs (Villes du Mans, Coulaines, Allonnes, subvention SNCF)	X	X
- Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne	X	X
Actions de formation		
- Centre de formation	X	X
Actions médico-sociales		
- C.M.P.P. (centre médico-psychopédagogique)	X	X
Actions socio-éducatives à partir du domicile		
- Service Action éducative en milieu ouvert – Sarthe	X	X
- Service Action éducative en milieu ouvert – Mayenne	X	X
- Service Action éducative en milieu ouvert Renforcé – Maine et Loire	X	X
- Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	X	X
- Contrôle judiciaire socio-éducatif	X	X
- Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial	X	X
- Mesures d'accompagnement social personnalisé	X	X
- Service d'accueil de jour et activités équestres	X	X
- Service de placement éducatif à domicile (Maine et Loire)	X	X
- Service de placement éducatif à domicile (Sarthe)	X	

Périmètre de l'association INALTA	Comptes annuels 2019	Comptes annuels 2018
Actions de soutien à la parentalité		
- Médiation Familiale Sarthe	X	X
- Médiation Familiale Mayenne	X	X
- Espace rencontre - Point Soleil	X	X
- Espace rencontre - Passerelle	X	X
- Auditions mineurs	X	X
- Visites médiatisées 75	X	
- Café de la Famille	X	X
Siège de l'association	X	X
Association	X	X
Total établissements et services	31	29

2.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2019 est tout d'abord marqué par une modification de l'identité de l'association.

Afin de mieux rendre compte de son implantation territoriale, le Conseil d'administration avait engagé une démarche de changement de nom en 2017.

Ce travail a abouti à l'adoption, en assemblée générale extraordinaire le 17 octobre 2017, de la nouvelle identité associative « INALTA », prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'année 2019 voit également une évolution significative du périmètre de l'association :

Apport de notre centre de formation à l'association INALTA FORMATION le 1^{er} juillet 2019 :

Compte tenu de la spécificité de l'activité du Centre de formation au sein de l'association INALTA et en vue d'atteindre une taille critique pertinente sur son territoire d'intervention, l'association INALTA a décidé en 2018 d'apporter sa branche autonome « formation » à une structure juridique autonome dédiée à la formation.

Parallèlement elle s'est rapprochée de l'association AGAFI Formation, afin d'envisager un regroupement au sein de la structure dédiée envisagée.

L'association AGAFI Formation développait une activité de formation similaire à celle du centre de formation INALTA, pour des publics identiques mais sur des sites géographiques distincts.

L'objectif recherché étant pour AGAFI Formation et INALTA de poursuivre leur activité de formation au sein d'une même structure juridique permettant ainsi d'améliorer les services apportés aux bénéficiaires, d'optimiser les fonctionnements des 2 structures et simplifier la représentation auprès des pouvoirs publics, donneurs d'ordre et financeurs des actions de formation.

Pour mener à bien cette orientation, l'association INALTA a créé le 15 janvier 2019 une société par actions simplifiée unipersonnelle CONSEIL FORMA qu'elle détient à 100%.

Cette société a pour objet l'activité de conseils et de management de transition en matière de formation.

L'association INALTA et la société CONSEIL FORMA ont créé le 6 février 2019 l'association INALTA FORMATION, structure dédiée uniquement à l'activité Formation.

L'association INALTA FORMATION ainsi constituée, a reçu par voie d'apport partiel d'actifs la branche formation de l'association INALTA en date du 1^{er} juillet 2019.

L'actif net transmis sans contrepartie à l'association INALTA Formation est de 91 367.16 € et génère une perte pour l'association INALTA du même montant, venant s'ajouter au déficit du premier semestre d'un montant de 15 446.69 €.

Cet apport s'est réalisé simultanément avec la fusion absorption de l'association AGAFI Formation par l'association INALTA FORMATION.

Ouverture d'un dispositif d'accueil d'urgence de 16 places en Sarthe :

L'association a été retenue suite à l'appel à projet publié le 27 juin 2018 par le Conseil Départemental de la Sarthe pour ouvrir un dispositif d'accueil d'urgence de deux lots de 8 places pour des jeunes de 13 à 18 ans.

Il a été décidé conjointement avec l'autorité de tarification, de rattacher ce dispositif à la maison d'enfants à caractère social « Le Pourquoi Pas » de Coulaines.

Deux maisons ont été acquises par l'association, l'une à Roézé-sur-Sarthe et l'autre à Montfort le Gesnois pour accueillir respectivement 6 jeunes chacune. L'accueil des 4 jeunes supplémentaires étant prévu par l'embauche d'assistants familiaux.

Les premiers accueils ont été réalisés le 13 mai pour la maison de Roézé-sur-Sarthe et le 16 septembre 2019 pour la maison de Montfort le Gesnois.

Ce premier exercice partiel se solde par un déficit de 156 130.94 € qui s'explique par les éléments suivants :

- L'embauche de salariés intervenant sur les 2 sites dès le mois de mai 2019 (chef de service, secrétaire, intervenante famille, éducateur sportif).
- La grande difficulté à recruter des assistants familiaux ayant pour conséquence un déficit d'activité 2019 de 674 journées.

Ouverture d'un service de placement éducatif à domicile de 30 places en Sarthe :

L'association INALTA a également été retenue suite à sa candidature à l'appel à projet publié par le Conseil départemental de la Sarthe le 27 juin 2018 portant sur la création d'un service de placement éducatif à domicile de 30 places pour des mineurs à partir de 11 ans.

Le service a ouvert ses portes le 14 janvier 2019. L'activité a démarré progressivement et est restée en dessous de l'activité budgétée sur ce premier exercice.

Malgré cet écart de recettes, le service présente en 2019 un excédent de 91 991.13 € dû essentiellement à une progressivité des embauches jusqu'en mai 2019.

Ouverture d'un service de visites médiatisées :

Le service Parentalité a répondu à un appel à projet pour réaliser une prestation de « visites en présence de tiers » pour l'aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris en janvier 2019.

L'activité a été progressive à compter de février 2019 alors que le recrutement du personnel a eu lieu dès l'ouverture du dispositif.

Ce démarrage d'activité se solde par un déficit de 16 542.61 €.

Extension de l'activité de placement éducatif en Maine et Loire (+ 14 places) :

Après un démarrage de l'activité en juin 2018 pour 13 places, l'association a répondu favorablement à la demande du conseil départemental du Maine et Loire d'étudier la reprise des activités PEAD (11 places) et accueil familial (6 places) de l'association des Tourelles de Saumur, dont la cessation d'activité était programmée pour le printemps 2019.

Compte tenu de la difficulté de recruter des assistants familiaux et des contraintes budgétaires, il a été décidé de différer l'activité de l'accueil familial pendant l'été 2019.

L'unité de Distré a ouvert ses portes en septembre 2019 pour 11 places, tandis que l'unité Centre Anjou a été étendue à 16 places en février 2019 pour répondre aux besoins du territoire Ouest Anjou.

Le résultat déficitaire de 10 121.73 € est là aussi, lié à un déficit d'activité sur l'exercice.

L'activité a été inférieure au prévisionnel sur l'ensemble de l'année : -14.79% par rapport au prévisionnel 2019.

Afin de pallier cette situation et d'en prévenir les effets financiers, la direction du service a, d'une part, rencontré l'ensemble des organismes pouvant être prescripteurs de mesures de PEAD et d'autre part, maîtrisé les dépenses prévues afin de les différer autant que possible.

Ainsi, malgré un déficit de recettes d'activité de 65 780 €, le résultat 2019 n'est déficitaire qu'à hauteur de 10 121.73 €.

Extension de l'activité du suivi externalisé du Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents (+ 6 places) :

Suite à une demande du Conseil départemental de la Mayenne, le Pôle d'accueil diversifié pour adolescents a augmenté son activité de 6 places sur le suivi externalisé à compter du 10 septembre 2019 (+ 3 places) et du 1^{er} octobre 2019 (+3 places).

Cette extension d'activité a été valorisée sur la base du prix de journée arrêté au 1^{er} octobre 2017, soit 97.34 €/journée, du fait de l'absence de tarification du Conseil départemental de la Mayenne depuis cette date.

Cette extension de l'activité a été validée jusqu'au 31 décembre 2020 par un courrier du Conseil départemental de la Mayenne du 14 octobre 2019.

Obtention de la Coordination de l'activité « promeneurs du Net » sur le département de la Mayenne :

La caisse d'allocations familiales de la Mayenne a désigné le service de prévention spécialisée 53 coordinateur du dispositif « promeneurs du net » pour le département de la Mayenne pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2022.

Un financement annuel de 24 350 € est alloué par la caisse d'allocations familiales (12 175 € en 2019) et permet de renforcer le service d'un mi-temps d'éducateur supplémentaire pour réaliser cette prestation en direction des jeunes.

Le dispositif « promeneur du Net » a pour visée d'instaurer une présence éducative sur le Net. Le « promeneur » accompagne, écoute, informe, conseille et prévient en entrant en contact avec les jeunes sur les réseaux sociaux.

Outre les nouvelles activités présentées supra, des évolutions sur le plan législatif ont eu une incidence sur les comptes annuels 2019. Ces dernières portent sur la suppression du crédit d'impôt de taxe sur salaires et les avenants à la convention collective du 15 mars 1966.

Le crédit d'impôt de taxe sur salaires prévu par l'article 88 de la loi de finances pour 2017 n°2019-1917 du 29 décembre 2016 a été supprimé et remplacé par un allègement des charges patronales d'assurance maladie de 6% à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'arrêté du 12 juin 2019 est venu agréer la recommandation patronale de Nexem du 2 mai 2019 portant la valeur de point à 3.80 € à compter du 1^{er} février 2019 (au lieu de 3.77 € depuis le 1^{er} février 2017).

Agréé par arrêté du 24 septembre 2019 et publié au journal officiel le 1^{er} octobre 2019, l'avenant n°351 à la convention collective nationale 1966 (CCN 66), a modifié le calcul de la rémunération des assistants familiaux. Conformément à l'article 22 de l'avenant 351, les nouvelles dispositions ont été appliquées, sans effet rétroactif, à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le résultat 2019 résultant des comptes annuels combinés des établissements et services gérés par l'association INALTA est de 1 523 773.09 € après retraitement de la variation des congés payés et des encours des mesures judiciaires d'investigation éducative non financés par les autorités de tarification, soit une augmentation de 710 K€ par rapport à l'exercice 2018.

Ce résultat traduit la maîtrise des charges d'exploitation sur l'ensemble des établissements et services.

Cette situation ne doit cependant pas masquer les fragilités de la structure budgétaire exécutoire de certains services.

Ainsi, la maison d'enfants à caractère social Saint Pavin présente un résultat déficitaire de 14 836.92 € en 2019.

Les droits de visites et d'hébergement moins nombreux ne permettent pas de fermer les maisons pendant l'été, ce qui implique de pourvoir au remplacement des professionnels en congés.

Le budget alloué pour ces remplacements reste insuffisant par rapport à cette réalité de fonctionnement et génère un dépassement récurrent important des charges de l'établissement liées au personnel.

Pour la cinquième année consécutive et sa dernière année d'expérimentation, le service d'accueil de jour et d'activité équestre est déficitaire de 58 882.42 €.

Malgré le redimensionnement de l'activité prévisionnelle passant de 1700 à 1290 journées, réalisé en 2018, en concertation avec la Direction de l'Aide sociale à l'enfance du Département de la Mayenne et le centre équestre Roc au Loup, l'activité reste faible et le taux d'occupation du service n'est que de 53.8% en 2019.

La faiblesse de l'activité s'explique par l'accueil de jeunes aux profils complexes de février à mi-juillet. La dynamique et les incompatibilités générées par ces jeunes ont bloqué l'orientation et les admissions de nouveaux jeunes sur le dispositif, mais ont aussi fait diminuer le nombre de journées de présence de certains jeunes, pourtant inscrits. Cette problématique a été identifiée dès le début du dispositif en 2015.

Dans un courrier du 14 octobre 2019, le Conseil Départemental a validé la prolongation du dispositif d'accueil de jour et d'activités équestres jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, soit jusqu'au 14 juillet 2020.

Un nouvel appel à projet sera publié en 2020 qui redéfinira les contours de ce service.

Suite à une enquête réalisée début 2019 par la Caisse nationale des allocations familiales auprès de tous les espaces rencontre implantés sur le territoire et qui a permis de mettre en exergue et d'objectiver les difficultés financières d'une majorité d'entre eux, du fait notamment de l'insuffisance de cofinancements publics, les administrateurs de la CNAF ont décidé de revaloriser le montant de la prestation de service en faisant passer le taux de cofinancement de la branche famille de 30 à 60% du prix de revient plafonné sur la base du nombre d'heures annuelles de fonctionnement du dispositif, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette revalorisation de la prestation de service a conduit à une augmentation des recettes CAF sur l'exercice de 76 284.84 €.

Le soutien de la Cour d'appel d'Angers avec l'obtention de financements complémentaires pour 45 555 € sur nos deux espaces rencontre a contribué à l'amélioration du résultat du service parentalité qui progresse de 59 324.17 € par rapport à l'exercice 2018.

Enfin, les comptes annuels 2019 de l'association traduisent la prise de participation dans la société par action simplifiée unipersonnelle Conseil Forma et la vente des locaux hébergement de la résidence Arc en Ciel à l'office Le Mans Métropole Habitat le 8 février 2019.

Le résultat 2019 de l'association est excédentaire de 75 783.08 €.

La vente de l'immeuble génère une moins-value de 315 349.36 € compensée :

- par une reprise de la provision pour réserve de plus-value d'actif immobilisé d'un montant de 247 907.46 €
- par une reprise des subventions Conseil départemental et Caf pour un montant de 56 717.03 €
- par l'annulation de la facture non parvenue de 78 000 € de la mancelle d'habitation.

Ces deux dernières lignes n'ont pas été reprises à la fermeture de l'activité du Foyer de Jeunes travailleurs au 31 décembre 2014, suite à une décision du Conseil d'Administration de l'association Sauvegarde Mayenne Sarthe, dans l'attente de la vente des locaux et la constatation qui avait été anticipée d'une moins-value sur cession d'actifs suite à la réévaluation de l'immeuble en 2010.

2.3 RESULTATS DES ETABLISSEMENTS HABILITES

Résultats 2019										
	Charges	Produits	Résultat avant reprise du résultat antérieur	Reprise du résultat antérieur	Total Résultat avant retraitements	Retraitements divers (encours MJE, ..)	Retraitements variation de la provision pour congés payés	Résultats 2019 à affecter	Rappel Résultats 2018	Ecart (réalisé 2019 - réalisé 2018)
Siège de l'association	1 952 268.91	1 969 082.09	16 813.18	0.00	16 813.18	0.00	-14 254.10	2 559.08	68 006.48	-65 447.40
Action éducative en Milieu Ouvert de la Sarthe	4 210 609.90	4 308 561.45	97 951.55	296 287.48	394 239.03	0.00	7 292.69	401 531.72	720 105.35	-318 573.63
Action éducative en Milieu Ouvert de la Mayenne	639 243.68	698 379.60	59 135.92	0.00	59 135.92	0.00	10 669.57	69 805.49	-245 882.06	315 687.55
Dispositif spécifique en Milieu Ouvert - Maine et Loire	1 957 671.68	1 977 908.99	20 237.31	80 000.00	100 237.31	0.00	17 676.50	117 913.81	94.29	117 819.52
Placement éducatif à domicile - Maine et Loire	504 172.20	473 454.81	-30 717.39	0.00	-30 717.39	0.00	20 595.66	-10 121.73	-98 676.48	88 554.75
Placement éducatif à domicile - Sarthe	316 276.77	391 709.14	75 432.37	0.00	75 432.37	0.00	16 560.76	91 993.13	0.00	91 993.13
Prévention Spécialisée - Direction Solidarité Départementale Sarthe	1 672 935.79	1 801 629.01	128 693.22	0.00	128 693.22	0.00	6 774.47	135 467.69	107 362.33	28 105.36
Service de Prévention Spécialisée - Mayenne	412 003.27	415 837.57	3 834.30	0.00	3 834.30	0.00	7 534.33	11 368.63	1 973.35	9 395.26
Mecs Le Pourquoi Pas COLLAINES	2 847 619.18	2 612 768.32	-234 850.86	0.00	-234 850.86	0.00	55 642.19	-179 208.67	-1 643.48	-177 565.19
Service Educatif d'Accueil Diversifié L'Escabelle	1 501 653.75	1 503 766.02	2 112.27	0.00	2 112.27	0.00	20 159.35	22 271.62	17 716.63	4 554.99
Maisons d'Enfants Saint Pavin	2 562 726.95	2 564 404.72	1 677.77	0.00	1 677.77	0.00	-16 514.69	-14 836.92	42 710.90	-57 547.82
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial	388 198.99	412 767.35	24 568.36	0.00	24 568.36	0.00	-1 347.85	23 220.51	11 522.94	11 697.57
Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	727 781.19	1 284 591.20	556 810.01	19 124.70	575 934.71	-127 830.71	-2 301.62	445 802.38	54 599.34	391 203.04
Centre Médico Psycho Pédagogique	1 025 853.52	1 029 861.79	4 008.27	145 460.70	149 468.97	0.00	523.52	149 992.49	182 017.64	-32 025.15
Padà - Hébergement collectif	2 597 101.39	2 611 429.24	14 327.85	0.00	14 327.85	0.00	5 598.34	19 926.19	0.00	
Padà - Suivi externalisé	1 210 517.02	1 326 075.28	115 558.76	0.00	115 558.76	0.00	5 820.61	121 379.37	0.00	
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents	3 807 618.41	3 937 505.02	129 886.61	0.00	129 886.61	0.00	11 418.95	141 305.56	121 568.24	19 737.32
Centre Educatif Renforcé Roger Hyvard	936 024.61	927 367.36	-8 657.25	64 703.46	56 046.21	0.00	4 417.20	60 463.41	44 018.38	16 445.03
Centre Educatif Fermé La Jubaudière	2 079 565.77	1 957 400.88	-122 164.89	133 354.27	11 189.38		26 048.26	37 237.64	-64 558.24	101 795.88
Accueil de jour et activités équestres	138 462.51	81 065.43	-57 397.08	0.00	-57 397.08	0.00	-1 485.34	-58 882.42	-42 822.35	-16 060.07
Total Secteur habilité	27 680 687.08	28 348 060.75	667 373.67	738 930.61	1 406 304.28	-127 830.71	169 409.85	1 447 883.42	918 113.26	529 770.16

2.4 RESULTATS DES ETABLISSEMENTS NON HABILITES ET DE L'ASSOCIATION

Résultats 2019										
	Charges	Produits	Résultat avant reprise du résultat antérieur	Reprise du résultat antérieur	Total Résultat avant retraitements	Retraitements divers (encours MJE, ..)	Retraitements variation de la provision pour congés payés	Résultats 2019 à affecter	Rappel Résultats 2018	Ecart (réalisé 2019 - réalisé 2018)
Dispositif oxygénation et prises en charge	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	532.54	-532.54
Contrôle judiciaire 53	72 568.06	106 102.44	33 534.38	0.00	33 534.38	0.00	0.00	33 534.38	-28 448.84	61 983.22
Prévention Spécialisée autres financeurs	220 250.88	220 250.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Café de la famille	32 204.93	37 900.00	5 695.07	116.05	5 811.12	0.00	0.00	5 811.12	5 454.43	356.69
Médiation familiale 72	89 768.51	100 022.31	10 253.80	116.05	10 369.85	0.00	0.00	10 369.85	9 342.88	1 026.97
Passerelle 53	121 652.67	158 467.64	36 814.97	214.24	37 029.21	0.00	0.00	37 029.21	701.86	36 327.35
Auditions mineurs	8 359.10	4 410.00	-3 949.10	0.00	-3 949.10	0.00	0.00	-3 949.10	0.00	-3 949.10
Visites médiatisées 75	29 765.44	13 222.83	-16 542.61	0.00	-16 542.61	0.00	0.00	-16 542.61	0.00	-16 542.61
Point Soleil 72	122 430.59	162 114.46	39 683.87	175.38	39 859.25	0.00	0.00	39 859.25	1 194.93	38 664.32
Médiation familiale 53	40 946.11	43 630.85	2 684.74	0.00	2 684.74	0.00	0.00	2 684.74	-755.81	3 440.55
Centre de formation	984 114.22	877 300.37	-106 813.85	0.00	-106 813.85	0.00	0.00	-106 813.85	27 265.20	-134 079.05
Mesures d'accompagnement social personnalisé	123 634.30	121 757.90	-1 876.40	0.00	-1 876.40	0.00	0.00	-1 876.40	-17 883.34	16 006.94
Total Secteur "non habilité"	1 845 694.81	1 845 179.68	-515.13	621.72	106.59	0.00	0.00	106.59	-2 596.15	2 702.74
Association INALTA	1 180 044.79	1 255 827.87	75 783.08	0.00	75 783.08	0.00	0.00	75 783.08	-101 442.35	177 225.43
TOTAL ASSOCIATION	30 706 426.68	31 449 068.30	742 641.62	739 552.33	1 482 193.95	-127 830.71	169 409.85	1 523 773.09	814 074.76	709 698.33

Après retraitements de la variation des congés payés et des encours de mesures judiciaires d'investigations éducatives, le résultat 2019 est excédentaire de 1 523 773.09 €.

2.5 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.5.1 METHODES GENERALES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du règlement de l'autorité des normes comptables N°2014-03 du 5 juin 2014.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de base :

- Prudence
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Non compensation
- Permanences des méthodes

La comptabilité est tenue en fonction des engagements.

Une provision pour congés payés est calculée pour l'ensemble des structures conformément à l'avis du Conseil national de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007.

L'article R314-26 alinéa 9 du code de l'action sociale et des familles pose le principe de non financement des dotations aux provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales y afférents comptabilisées sur l'exercice.

En conséquence, cette provision non opposable aux tiers financeurs est retraitée du résultat à affecter pour l'ensemble des établissements et services habilités.

Conformément aux précisions apportées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en décembre 2014, les congés affectés au compte épargne temps ouverts par salarié sont comptabilisés dans le passif social et valorisés sur la base du nombre de jours épargnés au 31 décembre convertis en indemnités de congés en fonction du salaire du professionnel à la clôture de l'exercice.

Ce passif social est de 830 579.21 € au 31 décembre 2019.

L'association INALTA possède un compte titres constitué de parts de fonds commun de placement pour faire face partiellement à cette dette.

Au 31 décembre 2019, le compte titres est valorisé à 479 915.72 €.

2.5.2 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5.3 CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.6 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.6.1 ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

a) Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Conformément au règlement CRC n°2004 du 23 novembre 2004 relatif à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, les immobilisations sont décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propres à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

b) Méthode d'amortissement

Les modes et taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Construction	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 ans à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2. Tableau des immobilisations :

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Immobilisations au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	264 575.45	11 215.76	22 135.96	253 655.25
Frais d'établissement	49 705.75	4 000.00		53 705.75
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, dro	214 869.70	7 215.76	22 135.96	199 949.50
Fonds commercial - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	21 040 633.25	1 565 091.53	2 419 663.51	20 186 061.27
Terrains	745 563.36		129 734.00	615 829.36
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	133 202.79		34 856.14	98 346.65
Constructions	14 145 881.41	1 006 324.10	1 444 383.97	13 707 821.54
Installations, matériel et outillage techniques	740 610.47	50 132.34	52 017.25	738 725.56
Autres immobilisations corporelles	5 054 544.89	345 287.77	476 308.91	4 923 523.75
Immobilisations corporelles en cours	220 830.33	163 347.32	282 363.24	101 814.41
Immobilisations financières	548 592.36	562 497.28	200 100.06	910 989.58
Participations		1 000.00		1 000.00
Créances rattachées à des participations	15.24			15.24
Autres titres immobilisés	126 309.85	485 010.04	129 612.64	481 707.25
Prêts	269 927.06	54 685.64	14 828.07	309 784.63
Autres immobilisations financières	152 340.21	21 801.60	55 659.35	118 482.46
TOTAL IMMOBILISATION	21 853 801.06	2 138 804.57	2 641 899.53	21 350 706.10

Principaux mouvements sur les immobilisations brutes :

Frais d'établissements :

Evaluation interne réalisée par DFT Compétences pour le service Mesures judiciaires d'investigation éducative pour 4000 €.

Terrains et agencements terrain :

Incidence de la cession du bâtiment hébergement à l'office public Le Mans Métropole Habitat le 8 février 2019 : 164 590.16 €.

Constructions :

Acquisition de deux maisons pour la mise en place du dispositif d'accueil d'urgence de la Maison d'enfants à caractère social « Le Pourquoi Pas » :

Roézé-sur-Sarthe : 279 900 €

Montfort le Gesnois : 343 600 €

Cession du bâtiment hébergement à l'office public Le Mans Métropole Habitat le 8 février 2019 :

- 1386 991.89 €

Détail des immobilisations en cours : 101 814.41 €

- Projet immobilier Mecs Le Pourquoi Pas-Saint Pavin - PEAD (étude de faisabilité et diagnostics) : 44044.26 €
- Mise aux normes accessibilité Sead Escabelle : 672 €
- Projet immobilier nouveau Siège social : 6245.10 €
- Projet immobilier SEMO 72 : 6245.10 €

- Travaux de réfection et création salle de veille et office cuisine CEF La Jubaudière : 44 607.95 €

3. Tableau des amortissements :

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2018	Dotations 2019	Diminutions 2019	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	247 606.70	12 896.42	22 135.96	238 367.16
Frais d'établissement	34 836.35	9 646.15		44 482.50
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	212 770.35	3 250.27	22 135.96	193 884.66
Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	10 559 176.74	740 197.18	947 060.70	10 352 313.22
Terrains	5 911.75			5 911.75
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	82 876.95	335.15	5 723.54	77 488.56
Constructions sur sol propre	5 586 457.98	432 032.50	484 067.92	5 534 422.56
Installations, matériel et outillage techniques	640 674.62	38 114.21	49 886.89	628 901.94
Autres immobilisations corporelles	4 243 255.44	269 715.32	407 382.35	4 105 588.41
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	10 806 783.44	753 093.60	969 196.66	10 590 680.38

4. Actif circulant

a) Evaluation des stocks consommés

Les stocks sont évalués selon la méthode First In First Out. Aucun stock n'a été comptabilisé sur l'exercice.

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

Les créances nettes de l'actif circulant s'élèvent à 3 390 459.40 € au 31 décembre 2019 (-4 467 059.15 € au 31 décembre 2018).

c) Valeurs mobilières de placement

Un rachat de valeurs mobilières de placement a été opéré pour 250 000 € le 13 février 2019. Les produits financiers relatifs à ce rachat s'élèvent à 31 080 €.

d) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 55 432.22 € sont relatives à l'exploitation.

2.6.2 PASSIF

1. Fonds associatifs

Fonds associatifs	Montant net 31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Montant net 31/12/2019
FONDS PROPRES	4 014 480.99	41 849 669.25	36 873 422.54	8 990 727.70
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 898 854.26			1 898 854.26
Ecart de réévaluation	1 517 385.60	2 756 552.10		4 273 937.70
Réserves	2 714 720.89	2 085 728.60	506 096.81	4 294 352.68
Report à nouveau	-2 892 864.18	535 186.75	600 933.46	-2 958 610.89
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	776 384.42	36 472 201.80	35 766 392.27	1 482 193.95
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	7 176 740.11	4 451 513.72	8 901 685.78	2 726 568.05
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports	367 679.23			367 679.23
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 498 130.62	3 448 770.98	4 928 059.57	18 842.03
Ecart de réévaluation	2 876 539.25		2 756 552.10	119 987.15
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	619 410.85	338 389.62	429 325.56	528 474.91
Provisions réglementées	1 814 980.16	664 353.12	787 748.55	1 691 584.73
TOTAL GENERAL	11 191 221.10	46 301 182.97	45 775 108.32	11 717 295.75

Les écarts de réévaluation inscrits au bilan des établissements et services habilités suite à la réévaluation des immeubles en 2010 résultant de la fusion création des Sauvegarde 53 et Sauvegarde 72, ont été re-ventilés.

En effet, l'absence de convention signée avec les autorités de tarification formalisant le droit de reprise de l'immeuble sur lequel portait l'écart de réévaluation, a permis sa comptabilisation dans un compte sans droit de reprise.

Les écarts de réévaluation sont donc ventilés comme suit :

- Ecarts de réévaluation avec droit de reprise : 119 987.15 €
- Ecarts de réévaluation sans droit de reprise : 4 237 937.70 €

Une communication de l'association en direction des autorités de contrôle a été réalisée pour les informer de cette correction.

Il restera à déterminer la nature des écarts de réévaluation pour les immeubles acquis par voie d'apport.

2. Réserves :

Réserves	Montant net 31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Montant net 31/12/2019	Contrôle réserves 31/12/2019
Réserves affectées à l'investissement	1 027 603.09			1 027 603.09	1 027 603.09
Réserves de trésorerie	434 918.21	20 000.00		454 918.21	454 918.21
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	1 006 911.29	1 999 026.27	505 466.86	2 500 470.70	2 500 470.70
Réserves de compensation des charges d'amortissement	210 485.59	66 702.33	629.95	276 557.97	276 557.97
Autres réserves	34 802.71			34 802.71	34 802.71
TOTAL RESERVES	2 714 720.89	2 085 728.60	506 096.81	4 294 352.68	4 294 352.68

3. Provisions réglementées :

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Provisions réglementées au 31/12/2019	Contrôle provisions 2019
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *	233 380.05			233 380.05	233 380.05
142 - Pour renouvellement des immobilisations *	703 647.88	160 000.00	54 644.00	809 003.88	809 003.88
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif					
145 - Amortissements dérogatoires *					
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
148 - Autres provisions réglementées	877 952.23	19 288.64	248 040.07	649 200.80	649 200.80
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 814 980.16	179 288.64	302 684.07	1 691 584.73	1 691 584.73
* sont pris en compte les c/687 et 787 correspondants					

Le poste « autres provisions réglementées » est relatif à la réserve de plus-values nettes d'actif immobilisé.

La réserve des plus-values nettes d'actifs inscrite sur l'association pour 247 907.46 € est reprise dans son intégralité pour compenser la moins-value constatée lors de la cession du bâtiment hébergement à l'office public Le Mans Métropole Habitat en février 2019..

Les dotations aux provisions pour départ en retraite sont évaluées et comptabilisées pour les départs à venir dans les 5 ans et sont comptabilisées si elles sont allouées par les tarificateurs.

Conformément aux préconisations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes les provisions pour départ en retraite sont comptabilisées en fonds dédiés.

4. Les provisions pour risques et charges :

		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotation/transfert de l'exercice	Diminutions : reprise /transfert de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques (litiges, pertes de marchés)	180 254.94	70 990.00	6 718.00	244 526.94
	Provision pour pensions et obligations similaires	-			-
	Provision pour impôts	-			-
	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	41 532.01			41 532.01
	Autres provisions pour charges	476 063.04		41 392.28	434 670.76
		697 849.99	70 990.00	48 110.28	720 729.71

Risques prud'homaux :

Mecs Le Pourquoi Pas : 70 990 €

SEAD Escabelle : - 6718 €

Reprises provision pour charges : 41 392.28 €

Siège social – provision pour charges liées au changement de nom de l'association : 4031.28 € (signalétique).

Centre éducatif renforcé – Travaux mise aux normes accessibilité : 30 000 €

Centre médico psychopédagogique – Travaux mise aux normes accessibilité : 7 361 €

5. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent les subventions attribuées pour une action déterminée et non utilisées à la fin de l'exercice ainsi que les provisions pour départ en retraite.

a) Fonds dédiés relatifs aux actions subventionnées :

Nature de l'action	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Médiation équine - Fondation Sommer	3 386.00	5 778.80	4 650.00	2 257.20
Dismo	3 386.00	5 778.80	4 650.00	2 257.20
Fondation de France	120.00	120.00		0.00
CER Roger Hyvard	120.00	120.00	0.00	0.00
Ferme pédagogique - Fondation Sommer	3 426.36	3 426.36		0.00
CEF La Jubaudière	3 426.36	3 426.36	0.00	0.00
Prévention Spécialisée Allonnes	-3382.99	11959.71	14039.00	-1303.70
Prévention Spécialisée Coulaines	-3 119.33	7 004.01	8 000.00	-2 123.34
Action étapes vers emploi	1 072.06			1 072.06
Action Escalade	0.00			0.00
Action Graff	815.00			815.00
Prévention Spécialisée SNCF	17 215.20	19 962.66	10 000.00	7 252.54
Projet Paris Londres		5 000.00	5 000.00	0.00
Prévention Spécialisée Le Mans	12 255.46	107 849.33	105 019.00	9 425.13
Total prévention spécialisée 72	24 855.40	151 775.71	142 058.00	15 137.69
Troubles neuro-développementaux	100 000.00			100 000.00
Total	100 000.00			100 000.00
Action PIAL	6 363.64	6 363.64		0.00
Action BOP 104	16 883.50	16 883.50		0.00
Action Module FLE	7 612.50	7 612.50		0.00
Total Service formation	30 859.64	30 859.64	0.00	0.00
Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Total Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Passerelle	0.00			0.00
Total Passerelle	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Général	163 188.83	191 960.51	146 708.00	117 936.32

Nouvelles actions 2019 :

- Projet Paris-Londres en vélo (service de prévention spécialisée de la Sarthe) :

Le service de Prévention spécialisée de la Sarthe a proposé et obtenu des financements de la ville du Mans, la SETRAM et la Direction Départementale de la cohésion sociale de la Sarthe pour un montant total de 5000 € pour son projet « Paris-Londres à vélo : 17 jours de challenges ».

- Troubles neuro-développementaux :

En lien avec la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 au sein des troubles neuro-développementaux, une enveloppe de 100 000 € a été attribuée en novembre 2019 au Centre médico psychopédagogique pour 2 ans afin de résorber la liste d'attente des enfants en attente de diagnostic et assurer un accompagnement précoce.

b) Fonds dédiés relatifs aux provisions pour départ en retraite :

Etablissements	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Siège Social	14 521.79	11 895.00	6 934.00	9 560.79
Semo 72	52 819.18		45 225.00	98 044.18
Semo 53	31 670.64			31 670.64
Dismo	30 780.00		10 862.00	41 642.00
Prévention Spécialisée 72	0.00		20 365.00	20 365.00
MECS Le Pourquoi Pas	11 452.00		3 849.15	15 301.15
MECS Saint Pavin	15 357.00	15 357.00		0.00
Pôle d'accueil diversifié pour adolescents			5 793.00	5 793.00
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial	60 987.87			60 987.87
Passerelle	5 966.88			5 966.88
Médiation familiale 72	3 725.00		3 725.00	7 450.00
Mesures judiciaires d'investigation éducative	0.00		6 264.00	6 264.00
SEAD Escabelle	0.00		6 718.00	6 718.00
Point Soleil	10 379.72			10 379.72
Café de la famille	6 118.17			6 118.17
Médiation familiale 53	1 987.96			1 987.96
Centre Médico Psycho Pédagogique	9 707.59		2 735.00	12 442.59
Centre de formation	34 904.00	38 766.00	3 862.00	0.00
Association	1 847.84	1 847.84		0.00
Total Général	292 225.64	67 865.84	116 332.15	340 691.95

6. Emprunts et dettes financières divers

a) Tableau des mouvements des emprunts

Etablissement	Organisme prêteur	Date de souscription	Durée	Taux	Capital emprunté	Capital dû en fin d'exercice précédent	Remboursement du capital de l'année	Dettes en fin d'exercice	Échéance à un an au plus
Semo 72	Crédit mutuel	27/03/2018	5	0.39%	100 600.00	85 634.76	20 021.86	65 612.90	20 100.09
Semo 72					100 600.00	85 634.76	20 021.86	65 612.90	20 100.09
Dismo	Caisse d'épargne	25/11/2015	20	1.75%	1 387 000.00	1 279 077.73	60 341.42	1 218 736.31	61 405.92
Dismo					1 387 000.00	1 279 077.73	60 341.42	1 218 736.31	61 405.92
Mecs Saint Pavin	Crédit Mutuel	31/07/2016	20	2.22%	300 000.00	269 362.99	12 738.43	256 624.56	13 024.13
Mecs Saint Pavin					300 000.00	269 362.99	12 738.43	256 624.56	13 024.13
Mecs Le Pourquoi Pas	Crédit Coopératif	01/08/2019	15	1.26%	279 900.00		5 662.88	274 237.12	17 132.01
Mecs Le Pourquoi Pas	Crédit Coopératif	10/07/2019	15	1.26%	343 600.00		6 951.66	336 648.34	21 030.94
Mecs Le Pourquoi Pas					623 500.00	-	12 614.54	610 885.46	38 162.95
Escabelle	Crédit Coopératif	14/06/2017	5	0.50%	15 000.00	10 539.32	2 992.44	7 546.88	3 007.43
Escabelle	Crédit Coopératif	11/03/2014	5	1.92%	13 900.00	727.12	727.12	-	
Escabelle					28 900.00	11 266.44	3 719.56	7 546.88	3 007.43
Prévention Mayenne	Crédit coopératif	24/09/2019	5	0.43%	13 000.00		857.99	12 142.01	2 581.36
Prévention Mayenne	Crédit coopératif	24/04/2014	5	1.90%	13 800.00	961.30	961.30	-	
Prévention Mayenne					26 800.00	961.30	1 819.29	12 142.01	2 581.36
CER Roger Hyvard	Crédit Mutuel	28/02/2015	7	1.48%	10 000.00	4 532.74	1 447.40	3 085.34	1 468.95
CER					10 000.00	4 532.74	1 447.40	3 085.34	1 468.95
Foyer Olivier De Labarthe	Caisse des dépôts	06/07/2012	25	2.85%	2 646 587.00	2 204 573.68	110 503.33	2 094 070.35	110 503.33
Foyer Olivier De Labarthe					2 646 587.00	2 204 573.68	110 503.33	2 094 070.35	110 503.33
Centre éducatif fermé	Crédit coopératif	11/10/2019	5	0.30%	44 500.00		736.21	43 763.79	8 848.95
Centre éducatif fermé	Crédit coopératif	28/07/2017	7	0.70%	129 000.00	103 400.45	18 223.67	85 176.78	18 351.63
Centre éducatif fermé					173 500.00	103 400.45	18 959.88	128 940.57	27 200.58
TOTAL						3 958 810.09	242 165.71	4 397 644.38	277 454.74

b) Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Poste	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Emprunts et dettes financières	5 038 364.75	913 175.11	4 125 189.64

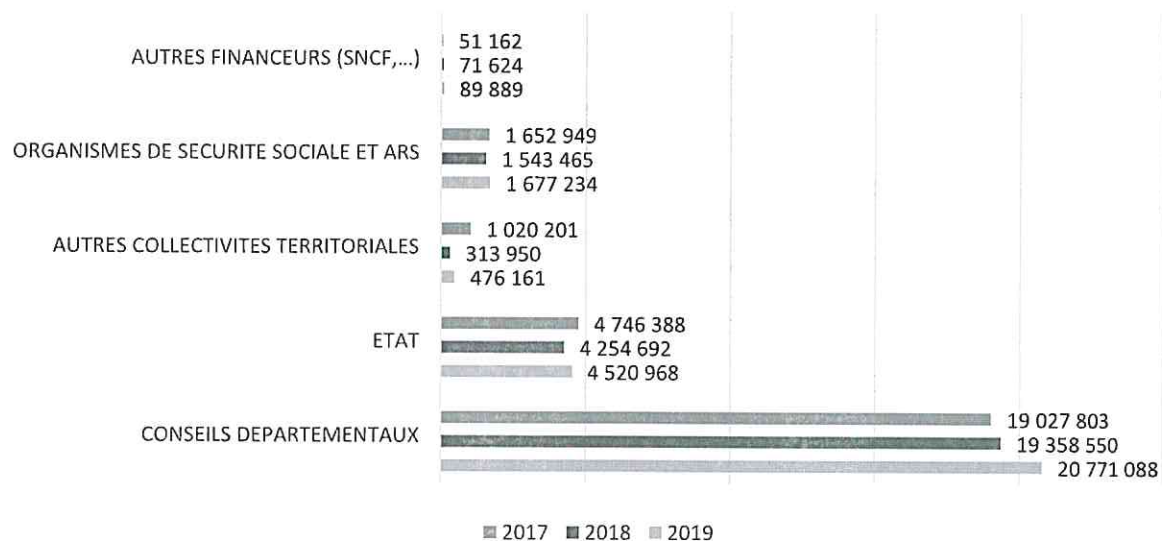
Les échéances à un an au plus comprennent les remboursements de capital des emprunts et les soldes créditeurs de banque.

2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.7.1 VENTILATION DES FINANCEMENTS

DETAIL DES FINANCEMENTS	2019	%	2018	%	2017	%
CONSEILS DEPARTEMENTAUX	20 771 088	75.43%	19 358 550	75.79%	19 027 803	71.81%
Conseil Départemental de la Sarthe	12 354 059	44.87%	11 491 177	44.99%	11 099 358	41.89%
Conseil Départemental de la Mayenne	5 611 720	20.38%	5 771 253	22.59%	5 727 955	21.62%
Conseil Départemental du Maine-et-Loire	2 334 632	8.48%	1 696 090	6.64%	1 623 686	6.13%
autres Conseils Départementaux	470 677	1.71%	400 031	1.57%	576 804	2.18%
ETAT	4 520 968	16.42%	4 254 692	16.66%	4 746 388	17.91%
Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	3 988 950	14.49%	3 695 514	14.47%	4 044 228	15.26%
autres financements Etat (FSE,...)	345 642	1.26%	429 693	1.68%	597 954	2.26%
Tribunaux, Cour d'Appel d'Angers	186 376	0.68%	100 638	0.39%	79 740	0.30%
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	0	0.00%	28 847	0.11%	24 466	0.09%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	476 161	1.73%	313 950	1.23%	1 020 201	3.85%
Conseil Régional des Pays de la Loire	300 800	1.09%	153 967	0.60%	837 368	3.16%
Villes	175 361	0.64%	159 983	0.63%	182 833	0.69%
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ARS	1 677 234	6.09%	1 543 465	6.04%	1 652 949	6.24%
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	928 709	3.37%	810 450	3.17%	892 540	3.37%
Caisse d'Allocations Familiales	622 361	2.26%	608 667	2.38%	627 140	2.37%
Caisses diverses	51 907	0.19%	72 923	0.29%	75 984	0.29%
Mutualité Sociale Agricole	74 257	0.27%	51 426	0.20%	57 286	0.22%
AUTRES FINANCEURS (SNCF,...)	89 889	0.33%	71 624	0.28%	51 162	0.19%
TOTAL	27 535 341	100.00%	25 542 281	100.00%	26 498 504	100.00%

ORIGINES DES FINANCEMENTS DE L'ASSOCIATION DE 2017 A 2019



2.7.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel d'un montant total de 19 506 823.36 € représentent 67.54 % du total des charges d'exploitation (69.72% au 31 décembre 2018, 69.84% au 31 décembre 2017).

Le poids des charges relatives au personnel diminue compte tenu de l'allègement des charges patronales pesant sur les rémunérations (taux de charges patronales 2019 : 51.07% , taux de charges patronales 2018 : 56.50 %).

2.8 AUTRES INFORMATIONS

2.8.1 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2019

	2 018	2 019	P%
Effectif	455.00	483.00	6.15%
ETP	421.84	449.11	6.46%

2.8.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans les comptes pour les départs prévus dans les 5 années à venir et si elles sont allouées par les autorités administratives de tarification.

Le passif social relatif aux indemnités de fin de carrière est valorisé conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de commerce et du plan comptable général.

L'évaluation est réalisée selon la méthode prospective et tient compte des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les cadres et les non cadres
- Taux de charges patronales : 51.07 %
- Evolution annuelle des salaires : 1%
- Turn-over faible
- Table de mortalité INSEE T68 (France métropolitaine)

Compte tenu de ces hypothèses, l'engagement retraite s'élève à 1 955 593 € au 31 décembre 2019.

2.8.3 REMUNERATIONS

Le montant total annuel des trois rémunérations les plus élevées versées au cours de l'exercice 2019 s'élève à 210 499.64 €.

2.8.4 REGIME FISCAL

Aucune imposition sur les résultats n'est retenue, à l'exception de l'application de la fiscalité de l'impôt sur les sociétés pour les revenus fonciers et sur certains produits financiers.

2.8.5 REGIME SOCIAL

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

2.8.6 FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID-19 classée par l'organisation mondiale de la santé en pandémie mondiale le 11 mars 2020 a conduit le gouvernement français à déclarer l'état d'urgence sanitaire à compter du 24 mars 2020.

Compte tenu de cette situation inédite, d'une gravité exceptionnelle, les pouvoirs publics ont pris au cours du mois de mars 2020 des mesures sanitaires d'urgence (confinement, interdiction de se rassembler, ...).

Ces mesures ont des répercussions économiques et financières affectant les activités des entreprises et plus globalement toute entité intervenant sur le champ lucratif ou non lucratif.

Le secteur dans lequel évolue l'association INALTA n'est pas épargné par cette crise.

Cependant, les dispositions des ordonnances publiées au journal officiel en mars et avril 2020 ont apportées des garanties de soutien financier aux établissements sociaux et médicaux sociaux :

- Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux
- Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ainsi, le financement des établissements relevant de l'article L312.10 du code de l'action sociale et des familles n'est pas modifié en cas de sous activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie de Covid-19.

Pour les établissements ne relevant pas d'une dotation ou d'un forfait global, la facturation est établie à terme mensuel échu sur la base de l'activité qui aurait prévalu en l'absence de sous activité ou de fermeture temporaire.

Compte tenu de ces éléments, le principe de continuité de l'exploitation n'est pas remis en cause par la crise sanitaire, les comptes 2019 ne sont donc pas produits en valeurs liquidatives.